



RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de la région académique

Le 04 FEV. 2026

Service régional académique à l'Information,
à l'orientation et à la lutte contre
le décrochage scolaire

Affaire suivie par :

Sébastien Fouchard, DRAIOLDS
Véronique Soulié, DRAIOLDS adjointe, site de Limoges,
Sandra Castay, DRAIOLDS adjointe, site de Bordeaux
Yannick Thevenet, DRAIOLDS adjoint, site de Poitiers

Référence : SRAIOLDS/2601

Mél : ce.draiolds@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des universités,
La rectrice de l'académie de Limoges,
Le recteur de l'académie de Poitiers,

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
Mesdames et messieurs les responsables FOQUALE
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de l'information et de l'orientation
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les coordonnateurs
départementaux de la MLDS

s/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Mesdames et messieurs les doyens des IEN ET/EG/IO et
des IA-IPR

Textes de référence

- Circulaire n° 2013-035 du 29-03-2013 : mise en place des Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)
- Référentiel d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (BO du 21 juillet 2016).
- Circulaire n°2016-055 du 16-03-2016 : Réussir l'entrée au lycée professionnel
- Loi n° 2019-791 du 26-07-2019 pour une école de la confiance
- Instruction interministérielle du 22-10-2020 : Obligation de formation
- Circulaire du 18-07-2023 : Parcours Tous droits ouverts
- Note de service du 15-12-2025 : AvenirPro / AvenirPro+
- Note de service du 2-07-2025 : Accompagnement à l'orientation des élèves jusqu'à l'enseignement supérieur – mise en œuvre du plan Avenir à partir de la rentrée scolaire 2025-2026

Objet : Persévérance scolaire : acteurs et dispositifs ; organisation et accompagnement

La communauté éducative est collectivement mobilisée afin de donner à chaque élève les moyens d'acquérir les compétences, d'élaborer progressivement son parcours d'orientation et d'obtenir un diplôme ou une qualification lui permettant d'envisager une poursuite d'études ou un accès à l'emploi, favorisant ainsi son insertion sociale et professionnelle.

Au cours des dernières années, les différentes évolutions en termes d'organisation, d'implication des acteurs internes et externes à l'Éducation nationale ou en termes de droits pour les élèves et les jeunes ont permis de renforcer la prévention du décrochage scolaire, d'améliorer le repérage et de réduire le nombre de jeunes décrocheurs. **Les mesures de la réforme du lycée professionnel et du plan Avenir complètent cette organisation qui permet d'assurer, de manière continue, le suivi du parcours de chaque élève ou de chaque jeune en limitant le plus possible les ruptures dans l'accompagnement et en assurant une aide à la recherche d'une solution de formation ou d'insertion.**

En région académique, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire s'articulent autour de trois axes : sécurisation continue des parcours ; structuration des réseaux ; professionnalisation des acteurs.

I – Sécurisation continue des parcours

La sécurisation continue du parcours des élèves, du collège à l'entrée au lycée et jusqu'à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études, s'impose comme une priorité éducative placée sous le pilotage affirmé des chefs d'établissement. Elle implique la mobilisation de l'ensemble de la communauté scolaire et s'appuie sur une stratégie collective visant à réduire les sorties précoces et à prévenir le décrochage scolaire, notamment lors des périodes de transition, moments clés de fragilisation des parcours. Elle nécessite d'associer, le mieux possible, les familles aux mesures pouvant être envisagées.

Tout au long de l'année, le repérage, l'accompagnement et le suivi des élèves à risque de décrochage, reposent sur la coopération structurée de tous. L'actualisation régulière des données de la base élèves, assurée tant par les établissements d'origine que d'accueil, est essentielle.

L'engagement de chaque membre de l'équipe éducative — enseignants, CPE, psychologue de l'éducation nationale, personnels médico-sociaux — **est déterminant pour la persévérance scolaire**. Les actions visant à instaurer un climat scolaire positif, à renforcer l'engagement des élèves et à organiser, dès la rentrée, des actions de consolidation y contribuent ; le déploiement du tutorat et du **mentorat**, en lien avec les partenaires associatifs, également. L'ensemble de ces actions, peuvent être formalisées lors des conseils pédagogiques et intégrées dans le volet « Persévérance scolaire » du projet d'établissement, au bénéfice de tous les élèves.

Chaque membre de l'équipe joue également **un rôle essentiel dans le repérage précoce des élèves** susceptibles de décrocher. Le référent « **décrochage scolaire** » nommé dans l'établissement garantit un suivi personnalisé et une mobilisation efficace de tous les partenaires.

Le **coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** présent sur le territoire contribue, en tant que de besoin, à l'analyse de la situation des élèves repérés et à la définition d'une réponse globale, coordonnée et adaptée à chaque situation.

L'IA-DASEN, en lien avec l'IEN IO, valide et régule, le cas échéant les parcours proposés aux élèves.

Les dispositifs et les instances concourant à la sécurisation des parcours **doivent être mobilisés de manière graduelle**. Ils sont présentés dans le guide de la persévérance (annexe 1).

II - Structuration des réseaux mobilisés au plan local

Le réseau **FOQUALE** doit être structuré et opérationnel sur chaque territoire. Placé sous le pilotage départemental de l'IA-DASEN, le réseau favorise les échanges sur les dispositifs existants, recense les solutions disponibles au sein de l'Education nationale. Il peut proposer également de nouvelles actions en réponse aux besoins identifiés par les établissements, les coordonnateurs de la MLDS et le directeur du CIO du territoire.

D'autre part, le **réseau des plateformes de suivi et d'appui au décrocheurs (PSAD)**, piloté conjointement par les directeurs des CIO et des missions locales, est mobilisé sur le repérage et l'accompagnement des jeunes décrochés dans le cadre de l'obligation de formation 16-18 ans. Il rassemble l'ensemble des partenaires de la formation et de l'insertion sur chaque territoire.

En région académique, le travail partenarial avec les services de l'emploi s'inscrit dans une dynamique de complémentarité des actions que nous menons avec les élèves et dans la continuité d'un accompagnement commun notamment sur les dispositifs de la voie professionnelle.

Les causes du décrochage scolaire sont multifactorielles. **Le maintien de la dynamique de ces réseaux et le renforcement des partenariats sont essentiels** car la grande diversité de situations d'élèves en risque de décrochage ou décrocheurs implique une grande diversité de solutions, toutes individualisées.

III - Professionnalisation des acteurs

La **formation** permet d'informer les acteurs des solutions possibles, permet l'appropriation des outils, ainsi que les échanges de pratiques.

Dans le cadre des **plans académiques de formation**, les référents « décrochage scolaire » sont systématiquement ciblés afin de leur apporter les connaissances, les outils et l'accompagnement nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Les écoles académiques de la formation continue ouvrent aussi la possibilité de mettre en place des **formations collectives d'initiatives locales**, impulsées par les réseaux FOQUALE ou des établissements, pour des enseignants souhaitant être mieux formés à la prévention ou la remédiation. **Dans le cadre du FSE des moyens complémentaires peuvent également être mobilisés** à l'échelle des réseaux FOQUALE.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement dans le suivi continu des élèves et la sécurisation de leur parcours pour favoriser leur réussite et leur insertion sociale et professionnelle.

Le recteur de la région académique,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des universités

Jean-Marc HUART

La rectrice de l'académie de
Limoges,

Valérie BAGLIN-LE GOFF

Le recteur de l'académie de
Poitiers,

Frédéric PERISSAT

Annexe 1 : Guide de la persévérance scolaire